



Contrôle positif au cannabis (conducteur) : seuil (sanguins)

Par **peussou**, le **30/05/2012** à **15:32**

Bonjour,

J'ai subi un contrôle routier (péage) avec test stupéfiants ce mois-ci. Suite à l'analyse sanguine les résultats ont été les suivants :

THC : THC-COOH : 3ng/l

L'Arrêté du 5 septembre 2001 fixant les modalités du dépistage des substances témoignant de l'usage de stupéfiants, et des analyses et examens prévus par le code de la route

stipule que les taux minimaux des tests sanguins doivent être pour les canabiniques :
delta9THC : 1ng/l

mais rien n'est stipulé concernant le THC COOH.

Ma question est la suivante : le retrait de permis (3 mois avant procès) que j'ai subi était-il justifié aux vues des taux décelés. Dans ce cas, quel article (ou arrêté) stipule les seuil de suspension de permis ?

Merci d'avance.

Bonne journée.

Par **chris_idv**, le **31/05/2012** à **13:52**

Bonjour,

Le 11-hydroxy- Δ^9 -tetrahydrocannabinol, abrégé en 11-OH-THC, est le principal métabolite actif qui est formée dans le corps suite à la consommation de cannabis ³ mais il ne produit pas nécessairement les mêmes effets que le THC^{4,5,6}.

Le 11-hydroxy-THC sera ensuite métabolisé au niveau du foie en 11-nor-9-carboxy-THC ou THC-COOH. Celui-ci n'est pas psychoactif, mais pourrait jouer un rôle dans les effets analgésiques et anti-inflammatoires du cannabis.

Le THC-COOH est donc un sous produit qui permet de caractériser une consommation passée.

Cordialement,